**Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

**Bureau de la commande publique et des achats**

|  |
| --- |
| **CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**  **Perspectives pour la filière chevreaux en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d’Azur : organisation collective et modernisation économique** |
| Numéro de consultation : SSP-DRAAF-2025-076 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**CONSIGNES**

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat.

L’offre du candidat devra suivre le plan décrit ci-après. Il devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments souhaités, afin de répondre au cahier des charges. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire des renvois à des éventuelles annexes sauf si cela est expressément autorisé

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 30 pages pour son offre initiale. La page de garde, la page « Consignes », le sommaire et les parties VII (mesures mises en œuvre en matière de gestion des usages numériques) et VIII (mesures mises en œuvre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre lors des déplacements prévus dans le cadre du marché) ne sont pas comptabilisées. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

L’acheteur se réserve le droit d’attribuer le marché sur la base des offres initiales ou de négocier avec tout ou partie des candidats, dans les conditions définies à l’article 7 du règlement de la consultation. Dans le cas de l’organisation de négociation, le candidat pourra remettre à leur terme son offre finale qui ne devra pas excéder la limite de 35 pages.

La police utilisée doit être la suivante : Arial de taille 10.

**I. Résumé en une page de la proposition (partie non notée)**

Le candidat présentera dans cette partie un résumé en une page, éventuellement avec un ou plusieurs schémas, des principaux aspects de sa proposition et de ce qui en fait sa spécificité.

**II.  Compréhension des objectifs du marché** **(sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 5 % de la pondération)**

Le candidat présentera dans cette partie sa compréhension des objectifs du marché.

**III. Compréhension des enjeux du marché pour le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 5 % de la pondération)**

Le candidat présentera dans cette partie sa compréhension des enjeux du marché *pour* le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

## IV. Méthodologie retenue pour l’exécution des prestations du marché (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 30 % de la pondération)

Le candidat répondra dans cette partie au cahier des charges, en s’appuyant sur les parties détaillant les aspects méthodologiques. Il détaillera les méthodes et techniques envisagées pour exécuter les prestations attendues pour chacune des phases de l’étude, le plan d'action avec les différentes phases dont l'élaboration des livrables (frise conseillée), les objectifs et résultats attendus de chaque volet, les conditions de réalisation et les structures partenaires.

**V. Délais et cohérence du calendrier proposé (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 5 % de la pondération)**

L'offre devra intégrer un calendrier adapté aux méthodes proposées, et en prenant en compte l’ensemble des éléments décrits à l’article 4 du CCTP. Ce calendrier devra intégrer les délais prévus entre les réunions du groupe de travail prospectif et les réunions de comité de pilotage et ceux pour la fourniture des différents livrables, en particulier le temps de rédaction nécessaire pour les documents de valorisation.

**VI. Identification des risques dans l’exécution du marché et solution(s) associée(s) (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 5 % de la pondération)**

Le candidat présentera dans cette partie les risques qu’il identifie pour la bonne exécution du marché et les solutions associées. L’attention du candidat est appelée sur le fait qu’un risque identifié sans solution(s) associée(s) ne sera pas valorisé dans l’analyse de l’offre.

Il devra suivre l’organisation suivante et la dupliquer autant que de besoin :

A – Risque 1 : ……………………

B – Risque 2 : ……………………

**VII. Profils des intervenants retenus pour l’exécution des prestations du marché et organisation entre les différents intervenants (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 20 % de la pondération)**

Seront détaillées dans cette partie :

* La composition de l’équipe proposée et les curriculums vitae des personnes ;
* L’organisation des prestations entre les différents membres de l’équipe.

Le candidat inclura un tableau du nombre de jours de travail prévus pour chaque étape de l’étude ainsi que sur son pilotage, en distinguant les différents profils des intervenants retenus.

**VII. Clause environnementale - Mesures mises en œuvre en matière de gestion des usages numériques (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 5 % de la pondération)**

Le candidat détaille les outils qu’il utilisera et les actions qu’il envisage de mettre en place, dans le cadre de l’exécution du présent marché pour garantir une politique numérique écoresponsable (par exemple : tri des données, alimentation des serveurs, stockage sur les réseaux, gestion des courriels et envois raisonnés, utilisation d’outils de visioconférence éco-responsables…)

Il indique si son personnel est formé aux bonnes pratiques à acquérir pour une utilisation plus écologique du numérique.

Il justifie sa réponse par tous moyens de preuve.

**VIII. Clause environnementale - Mesures mises en œuvre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre lors des déplacements prévus dans le cadre du marché (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 5 % de la pondération)**

Le candidat déterminera les émissions de gaz à effet de serre qu’il entend émettre du fait des déplacements occasionnés dans le cadre de l’exécution du présent marché qu’il s’agisse des déplacements liés aux ateliers mais également aux diverses réunions prévues (4 réunions du comité de pilotage - selon une hypothèse où ils ont lieu en présentiel).

Pour cela, il complètera le tableau joint en annexe du présent CRT en veillant à créer une ligne pour chaque déplacement distinct (possibilité de ne compléter qu’une seule ligne pour des déplacements similaires).

1. A dupliquer si candidature en groupement. [↑](#footnote-ref-1)